

En ligne tous les mercredis

09 janvier 2013

LA VIE ECONOMIQUE

- [La feuille de route du gouvernement pour 2013](#)
- [Le gouvernement détaille le coût de la sanction du Conseil constitutionnel](#)
- [500 millions débloqués pour la trésorerie des TPE et PME](#)
- [Les taux des crédits immobiliers ont atteint leur plus bas historique](#)
- [La dette française plus attractive en 2013 qu'en 2012](#)
- [Emploi à domicile : les nouvelles règles](#)
- [Pierre Moscovici évoque une baisse du taux du Livret A](#)
- [L'habillement n'en a pas fini avec la crise](#)
- [Les défaillances d'entreprises ont augmenté de 4,8 % en octobre en France](#)
- [Budget : 2 milliards d'euros de plus contre le chômage](#)
- [Syndicats mixtes et versement transport : une étape décisive pour les autorités organisatrices de transport](#)
- [Le déficit commercial de la France a reculé à 4,3 milliards](#)
- [Les ventes de cigarettes ont baissé de près de 5 % en 2012](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [6 Français sur 10 favorables à une taxe sur les très hauts revenus](#)
- [Christian Eckert : « Les 75 %, c'est une amende plus qu'un impôt »](#)
- [Jérôme Cahuzac : La taxe sur les très hauts revenus pourrait ne pas être provisoire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La Française des jeux affiche un chiffre d'affaires record en 2012](#)
- [Les magasins Virgin vont se déclarer en cessation de paiement](#)
- [Pour Total, le solaire est une industrie rentable](#)
- [Le gouvernement veut relancer la filière solaire en France](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris : Travail de nuit, Apple poursuivi en justice](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Emploi : Laurence Parisot dénonce l'ingérence de l'Etat](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La feuille de route du gouvernement pour 2013

Lors du Conseil des ministres du 3 janvier, M. Ayrault, 1^{er} ministre, a détaillé la feuille de route du gouvernement pour 2013. La bataille pour l'emploi reste « *la première priorité* ». Il a aussi fixé le cap des réformes de l'action publique. Réforme phare : la décentralisation. Au programme également (les principaux points) : le rétablissement des comptes publics, le renforcement de l'économie française, la réorientation de l'Europe avec la mise en œuvre effective de l'union bancaire et l'approfondissement de l'intégration solidaire, la refondation de l'école de la république, une stratégie d'investissements, la préparation de l'avenir via la transition énergétique, l'élaboration de la loi cadre sur la biodiversité, l'amélioration de la vie quotidienne des Français par l'amélioration du pouvoir d'achat, le renforcement du « *haut niveau de couverture* » du système de protection sociale.

<http://www.acteurspublics.com/2013/01/03/la-feuille-de-route-du-gouvernement-pour-2013>

- Le programme de travail du gouvernement présenté au Conseil des ministres (6 pages) :

<http://static.acteurspublics.fr/all/uploads/file/2013/01/03/programmetravail.pdf>

(Source : www.acteurspublics.com du 03/01/2013, Sylvain Henry)

● Le gouvernement détaille le coût de la sanction du Conseil constitutionnel

Le 02/01/13, sur France 2, **Najat Vallaud-Belkacem**, porte-parole du gouvernement, a réagi à une estimation des Echos, pour qui l'impact des dispositions budgétaires censurées par le Conseil constitutionnel serait de plus de 1 milliard d'euros. Selon elle, le gouvernement maintient son chiffre à 500 millions d'euros. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *Je crois que la presse spéculé un petit peu. [...] Lorsque nous parlons de 500 millions, nous évoquons notamment mais pas seulement les 75 % (de taxation sur les revenus supérieurs à un million d'euros par an). Lorsque la presse va plus loin, elle évoque un certain nombre de dispositifs censurés comme le déplaçonnement des niches fiscales outre-mer [...] pour une part source de recettes pour l'Etat et pour une autre part source de coût pour l'Etat. Nous restons sur ce chiffre de 500 millions d'euros. L'essentiel, au fond, c'est que la trajectoire des finances publiques n'est pas remise en cause par la décision du Conseil constitutionnel, aucunement* ».

Dans un communiqué, l'ex-ministre UMP du Budget, **Valérie Pécresse**, « *demande au gouvernement de faire toute la transparence et de manière détaillée sur le coût de la censure du Conseil constitutionnel en raison des chiffres divergents* », avant de réclamer « *une réunion rapide de la commission des Finances (de l'Assemblée nationale) pour auditionner le ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici, et le ministre délégué au Budget, Jérôme Cahuzac et faire toute la lumière sur le coût pour l'Etat des recettes annulées par le Conseil constitutionnel* ». **Mme Pécresse** : « *Ce ne sont pas les Français qui doivent payer la facture de l'amateurisme du gouvernement. Les Français ont le droit à la vérité. Alors que les Français viennent de subir en sept mois un matraquage fiscal sans précédent, qui va payer le manque à gagner des recettes de l'Etat des nombreux dispositifs sanctionnés par le Conseil constitutionnel ?* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202476060893-censure-des-sages-matignon-maintient-son-chiffre-a-500-millions-d-euros-524928.php?xtor=EPR-1500->

[\[lesechos18\]-20130102-\[s=461370 n=2 c=201 \]-1413980\[SDV\]@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202476060893-censure-des-sages-matignon-maintient-son-chiffre-a-500-millions-d-euros-524928.php?xtor=EPR-1500-)

(Source : www.lesechos.fr du 03/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● 500 millions débloqués pour la trésorerie des TPE et PME

Jeudi 3 janvier, **Pierre Moscovici**, ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé le lancement « *d'un nouveau dispositif de garantie publique* », afin que PME et TPE puissent contracter auprès de leur banque des crédits de trésorerie grâce à un fonds de 500 millions d'euros. Il s'agit de la deuxième décision du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ainsi, les TPE et PME peuvent solliciter un crédit de trésorerie auprès de leur banque habituelle, qui se retournera à son tour vers Oséo, filiale de la Banque publique d'investissement. **M. Moscovici** a aussi déclaré avoir « *soumis à la consultation des organisations professionnelles un projet de texte de loi qui vise à remplacer*

les sanctions civiles et pénales existantes en cas de non-respect des délais de paiement interentreprises par une sanction administrative ». Un texte qui devrait être intégré au projet de loi sur la Consommation prévue au printemps. Il a également demandé à **Jean-Michel Charpin**, inspecteur général des Finances, de lui soumettre « des propositions pour faciliter la gestion de leur trésorerie par les PME et les TPE, en facilitant par exemple l'affacturage (règlement des factures par anticipation, nldr) ou le recours à l'assurance-crédit ». Dans un communiqué, la **Confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME)** s'est réjouie de cette annonce dans un communiqué, rappelant avoir « alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur la nécessité d'aider ces petites entreprises dont les partenaires bancaires se montrent trop souvent frileux ». « En ce début d'année morose, une bonne nouvelle est la bienvenue », note la **CGPME**.

[http://www.challenges.fr/economie/20130103.CHA4768/500-millions-d-euros-debloques-pour-la-tresorerie-des-tpe-et-pme.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130103](http://www.challenges.fr/economie/20130103.CHA4768/500-millions-d-euros-debloques-pour-la-tresorerie-des-tpe-et-pme.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130103)

(Source : www.challenges.fr du 03/01/2013)

● Les taux des crédits immobiliers ont atteint leur plus bas historique

D'après une étude de l'Observatoire Crédit Logement/CSA, les taux d'intérêt des crédits immobiliers accordés aux particuliers par les banques françaises ont atteint en décembre leur plus bas historique à 3,23 %. **Crédit Logement**, l'organe central de garantie des prêts pour le logement : « En décembre 2012, les taux des prêts du secteur concurrentiel (hors assurance et coût des sûretés) se sont établis à 3,23 % en moyenne, soit un taux inférieur au précédent record de 3,25 % établi en novembre 2010. [Une configuration des taux] totalement inédite depuis la Libération et qui permet aux établissements de crédit de limiter la chute d'activité d'un marché particulièrement déprimé ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/01/03/97002-20130103FILWWW00457-plus-bas-historique-des-credits-immo.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/01/2013)

● La dette française plus attractive en 2013 qu'en 2012

D'après l'**Agence France Trésor (AFT)**, jeudi 3 janvier, la France a levé 7,993 milliards d'euros à moyen et long terme, bénéficiant d'un taux d'intérêt au plus bas historique pour l'emprunt de référence à dix ans. **René Defossez**, stratégeste obligataire chez Natixis : « Pour l'emprunt de référence à échéance dix ans qui nous intéresse tout particulièrement, les taux d'intérêt français poursuivent leur mouvement de baisse. [...] Nous sommes dans la continuité de 2012. La dette française reste une très bonne alternative pour les investisseurs car elle demeure un placement sûr qui offre un certain rendement par rapport aux titres allemands qui eux ne rapportent plus rien ». **Challenges** : « Sur cette ligne d'obligations assimilables du Trésor (OAT) à échéance le 25 octobre 2022, l'AFT a adjudgé 3,530 milliards d'euros au taux moyen pondéré de 2,07 % contre 2,22 % lors de la dernière adjudication comparable, le 31 octobre. Il s'agit du plus bas historique pour un emprunt français à 10 ans ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130103.CHA4765/la-dette-francaise-plus-attractive-en-2013-qu-en-2012.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130103](http://www.challenges.fr/economie/20130103.CHA4765/la-dette-francaise-plus-attractive-en-2013-qu-en-2012.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130103)

(Source : www.challenges.fr du 03/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Emploi à domicile : les nouvelles règles

A compter du 1^{er} janvier 2013, l'ensemble des cotisations et contributions sociales pour un emploi à domicile sera calculé sur la rémunération réellement versée. C'est la fin de la possibilité de choisir entre deux modes de calcul pour les cotisations sociales dues : « soit payer les cotisations sur la totalité du salaire versé (assiette réelle), soit payer les cotisations sur une assiette forfaitaire égale au smic horaire multiplié par le nombre d'heures travaillées ». En compensation de la suppression de cette assiette forfaitaire, les employeurs auront le droit à une déduction forfaitaire applicable sur le montant de la part patronale de leurs cotisations. Son montant, qui doit être fixé par décret, devrait être de 0,75 euro par heure travaillée. Le dispositif d'exonération dont bénéficient les contribuables de plus de 70

ans, les personnes handicapées, ainsi que celles ayant un enfant handicapé à leur charge, reste, lui, inchangé. .

http://www.lemonde.fr/argent/article/2012/12/31/les-nouvelles-regles-pour-l-emploi-d-un-salarie-a-domicile_1811580_1657007.html

(Source : www.lemonde.fr du 31/12/2012, Nathalie Cheyssou-Kaplan)

● Pierre Moscovici évoque une baisse du taux du Livret A

Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, a évoqué dans Les Echos, le 4 janvier 2013, une baisse du taux du Livret A, actuellement de 2,25 %. Pour prendre sa décision, il attend le chiffre de l'inflation (qui sera connu mi-janvier) et la recommandation du gouverneur de la Banque de France. **M. Moscovici** : « *La règle ne changera pas même s'il faut tenir compte du pouvoir d'achat* ». Le taux tombera-t-il sous les 2 % ? « *Les Français comprendraient mal qu'il y ait une baisse trop importante du taux* ». On sait que le ralentissement de l'inflation a atteint 1,3 % (hors tabac) sur 12 mois en novembre. S'il était confirmé en décembre, il devrait entraîner une baisse de la rémunération du livret A d'au moins 0,5 %, si les paramètres de son calcul sont respectés.

[http://www.challenges.fr/patrimoine/20130103.CHA4773/moscovici-evoque-une-baisse-du-taux-du-livret-a.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130104](http://www.challenges.fr/patrimoine/20130103.CHA4773/moscovici-evoque-une-baisse-du-taux-du-livret-a.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130104)

(Source : www.challenges.fr du 04/01/2013)

● L'habillement n'en a pas fini avec la crise

Pour la 5^{ème} année consécutive, les ventes d'habillement reculeront en 2013 en France. Pourquoi ? Baisse du pouvoir d'achat, concurrence exacerbée et banalisation des promotions mettent à mal la plupart des enseignes. **Dominique Jacomet**, directeur de l'Institut français de la mode (IFM) : « *La crise que nous vivons est la pire depuis 1930* ». Les ventes d'habillement se sont en effet effondrées. Selon l'IFM, elles ont reculé de 2,1 % en 2012. Le recul atteint même 2,2 % quand on inclut le textile (linge de maison, etc.). « *Seules les ventes sur Internet continuent de progresser, quoique plus mollement. Elles représentaient 9,5 % des ventes de textile et habillement en France en 2011. Cette part se sera hissée à 11 % en 2012* », note **Le Figaro**. **Évelyne Chaballier**, de l'IFM : « *La situation, en France, qui représente un gros marché (de 31 milliards d'euros), est plus préoccupante que lors de crises précédentes. Entre 1992 et 1995, la consommation de vêtements avait chuté de 6 % avant de rebondir. Depuis 2008, elle a plongé de plus de 12 %, sans aucune perspective rapide de sursaut... [Contraints à de sévères arbitrages budgétaires, les consommateurs] tendent à délaissier davantage le vêtement que la chaussure et à privilégier les accessoires* ». D'autre part, si la fréquentation baisse, c'est aussi « *parce qu'en quatre ans, les chaînes ont ouvert au pas de charge 18 % de surface de vente en plus, provoquant, dans certains cas, une overdose d'offre, sans pouvoir lutter contre de nouvelles enseignes étrangères branchées, très plébiscitées par les jeunes, qui consomment plus, comme l'américain Hollister (Abercrombie & Fitch)* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2013/01/06/20005-20130106ARTFIG00146-l-habillement-n-en-a-pas-fini-avec-la-crise.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 06/01/2013, Anne-Sophie Cathala)

[Retour au sommaire](#)

● Les défaillances d'entreprises ont augmenté de 4,8 % en octobre en France

D'après les statistiques publiées lundi 7 janvier par la Banque de France, les défaillances d'entreprises ont progressé de 4,8 %, avec 5 334 cas au mois d'octobre, par rapport au mois précédent, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). En cumul sur 12 mois (données brutes), le nombre de défaillances a aussi progressé à fin octobre (à 60 448 entreprises) par rapport à fin septembre (59 575 entreprises), soit une hausse de 1,5 %. Par rapport à octobre 2011, elles ont augmenté de 1,6 %. Peu de secteurs sont épargnés. Sont très touchés : les transports (+ 15,1 % à 2 018), les activités immobilières (+ 11,8 % à 2 046), l'hébergement-restauration (+ 5,9 % à 7 138) et les activités financières et d'assurance (+ 3,1 % à 1 172). En revanche, la construction a enregistré un recul des défaillances sur un an de 0,8 % à 14 482 (après - 2,9 % fin septembre 2012) tout comme l'agriculture, la sylviculture et la pêche où elles ont baissé de 2,6 % à 1 222. Selon la

BdF : « *Le poids dans les encours de crédits des entreprises défaillantes représente 0,5 % du total des encours de crédit collectés par la Banque de France. Par taille d'entreprises, les PME défaillantes ont un poids supérieur à celui des autres entreprises, dans leurs catégories respectives* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130107.CHA4799/les-defaillances-d-entreprise-ont-progresse-de-4-8-en-octobre-en-france.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130107](http://www.challenges.fr/economie/20130107.CHA4799/les-defaillances-d-entreprise-ont-progresse-de-4-8-en-octobre-en-france.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130107)

(Source : www.challenges.fr du 07/01/2013)

● **Budget : 2 milliards d'euros de plus contre le chômage**

Le 06/01, lors du «Grand Rendez-Vous Europe 1/Le Parisien/i-Télé», **Jérôme Cahuzac**, ministre du Budget, a annoncé que le gouvernement avait augmenté la réserve budgétaire de 6,5 à 8,5 milliards d'euros, « *notamment pour la politique de l'emploi* » : « *Il y a de cela quelques jours, le président de la République et le premier ministre ont décidé de majorer cette réserve de précaution de 2 milliards de plus. Nous pensons, notamment pour la politique de l'emploi, qu'il va nous falloir davantage de crédits* ». Afin que ces 2 milliards ne viennent pas creuser le déficit, ils seront prélevés sur les budgets des autres ministères, en vertu d'une « *taxation interministérielle, c'est-à-dire qu'on demande à chaque ministre, en proportion du budget qui lui a été alloué, de céder une partie des crédits votés précisément pour financer ce que nous estimons désormais être prioritaire* ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/01/06/09005-20130106ARTFIG00109-budget-2-milliards-d-euros-de-plus-contre-le-chomage.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 06/01/2013, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

● **Syndicats mixtes et versement transport : une étape décisive pour les autorités organisatrices de transport**

Vendredi 7 décembre, les députés ont voté l'amendement permettant de sécuriser juridiquement toutes les délibérations instituant le versement transport adoptées par les syndicats mixtes avant le 1^{er} janvier 2008. Ce vote fait suite à un arrêt de la Cour de cassation qui avait déclaré illégal le prélèvement d'un versement transport par un syndicat mixte avant le 1^{er} janvier 2008. Ce qui entraînait de fait la possibilité pour des entreprises de réclamer aux syndicats mixtes le remboursement de 3 ans de cotisations (limite de la prescription en la matière).

- **L'amendement** : « *Sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, sont validées les délibérations instituant le versement transport adoptées par les syndicats mixtes, ouverts ou fermés, avant le 1^{er} janvier 2008, en tant que leur légalité serait contestée par le moyen tiré de ce que les syndicats mixtes ne sont pas des établissements publics de coopération intercommunale au sens des articles L. 2333-64, L. 2333-66 et L. 2333-67 du code général des collectivités territoriales. Les articles L. 2333-64, L. 2333-66 et L. 2333-67 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définissent les conditions dans lesquelles peut être institué et perçu le versement transport (VT), dû par toute personne physique ou morale employant plus de neuf salariés et affecté au financement des transports en commun. La loi n° 73-640 du 11 juillet 1973, qui crée cette contribution, prévoyait notamment que le VT pouvait être institué dans le ressort d'un 'syndicat de collectivités locales', ce qui incluait, comme l'attestent les travaux préparatoires, les syndicats mixtes, qu'ils soient ouverts ou fermés. Toutefois, la codification de ces dispositions à l'article L. 233-58 du code des communes a conduit à réduire le champ d'application du VT, en ne visant, au titre des organismes percepteurs, que les 'district et syndicat de communes', et ainsi à omettre les syndicats mixtes. Cette rédaction a été reprise puis codifiée dans le CGCT avec l'introduction de la référence à l'"établissement public de coopération intercommunale' (EPCI), sans toutefois que le législateur n'ait eu, à chacune de ces occasions, l'intention de restreindre le champ d'application du VT. C'est précisément pour lever toute ambiguïté que l'article 102 de la loi de finances pour 2008 est venu explicitement préciser que le VT pouvait être institué et perçu par les syndicats mixtes composés de communes, de départements ou d'EPCI. Néanmoins, la question de la validité juridique des délibérations prises avant 2008 par les syndicats mixtes n'a pas été réglée. La Cour de cassation a, par deux arrêts rendus le 20 septembre 2012, jugé défavorablement la*

question de la légitimité des syndicats mixtes à instaurer le VT sur leurs territoires, dès lors que les délibérations dataient d'avant la publication de la loi de finances pour 2008. Une telle jurisprudence fragilise considérablement le VT et, à travers lui, le financement des transports publics organisés par les syndicats mixtes en France. Or, le versement transport constitue une ressource fondamentale qui représente en moyenne près de la moitié de leur budget et qui est affecté aussi bien au financement de l'exploitation de ces réseaux qu'à leurs investissements, notamment pour la réalisation d'infrastructures de transports collectifs en site propre. Toute remise en cause du VT est donc susceptible de déséquilibrer profondément l'équilibre budgétaire des syndicats mixtes concernés, dans la mesure où le service public des transports est par nature une activité structurellement déficitaire. Un risque grave pèse ainsi sur cette ressource et, par voie de conséquence, sur l'existence même des syndicats mixtes de transport et les projets dont ils sont porteurs, ainsi que sur la continuité du service public des transports dans nombre de réseaux, dont certains comptent parmi les plus importants du territoire. Afin d'assurer la pérennité des réseaux de transport financés par les syndicats mixtes et de garantir la continuité du service public des transports, il apparaît nécessaire de sécuriser les délibérations prises par les syndicats mixtes avant 2008 et qui se trouvent aujourd'hui fragilisées ».

Un recours, sous forme de QPC, sera-t-il déposé, dans le but d'exclure de la portée de ce texte, les contentieux en cours dont les deux affaires qui avaient été cassées le 20 septembre dernier ? A suivre...

<http://www.gart.org/S-informer/Salle-de-presse>

- **L'amendement n° 387 présenté par le gouvernement, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012 et adopté par l'Assemblée nationale :**

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/0403/387.asp>

(Sources : www.gart.org et www.assemblee-nationale.fr)

● **Le déficit commercial de la France a reculé à 4,3 milliards**

- **Nicole Bricq**, ministre du Commerce extérieur, sur Radio Classique : « *Le déficit du commerce extérieur est en recul en novembre, il se situe à - 4,3 milliards après - 4,7 milliards en octobre* ».

- **Les Douanes** : « *Le déficit des 12 derniers mois s'établit à - 65,826 milliards d'euros alors que celui de l'année 2011 atteignait - 74,203 milliards. [...] Les exportations industrielles marquent nettement le pas. Le recul touche les biens intermédiaires, mais également les produits pétroliers raffinés, les boissons, les équipements informatiques et électriques et les produits de l'industrie automobile. [En revanche,] les exportations navales sont en hausse et celles de l'aéronautique résistent, à la faveur de solides livraisons d'Airbus, les produits pharmaceutiques résistent, de même que les produits alimentaires. [...] Après une érosion en octobre, les ventes de matériel militaire enregistrent leur meilleure performance de l'année* ».

Les importations sont de leur côté en baisse, à 36,494 milliards d'euros, en baisse de 1,7% à trois mois, de 1 % en glissement annuel.

[http://www.challenges.fr/economie/20130108.CHA4829/le-deficit-commercial-de-la-france-a-recule-a-4-3-milliards.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130108](http://www.challenges.fr/economie/20130108.CHA4829/le-deficit-commercial-de-la-france-a-recule-a-4-3-milliards.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130108)

(Source : www.challenges.fr du 08/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Les ventes de cigarettes ont baissé de près de 5 % en 2012**

D'après Les Echos, les ventes de cigarettes en France ont baissé de 4,9 % en volume en 2012, avec 51,45 milliards de cigarettes vendues au cours de l'année écoulée. Un recul qui s'est accéléré à la suite de la dernière hausse des tarifs des cigarettes (+ 7 %) intervenue début octobre. Marisol Touraine, ministre de la Santé, a annoncé une nouvelle hausse des prix du tabac en juillet 2013. Rappelons les recommandations de la Cour des comptes qui, dans un récent rapport, « *prônait la refonte de la politique antitabac en France et recommandait d'augmenter les prix de façon "suffisamment marquée pour provoquer (...) une baisse effective et durable de la consommation" de tabac* ».

[http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/01/08/les-ventes-de-cigarettes-ont-baisse-de-pres-de-5-en-2012_1813842_1651302.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130108-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/01/08/les-ventes-de-cigarettes-ont-baisse-de-pres-de-5-en-2012_1813842_1651302.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130108-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 08/01/2013)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **6 Français sur 10 favorables à une taxe sur les très hauts revenus**

Selon un sondage **BVA**, 61 % des Français estiment qu'une taxe exceptionnelle est justifiée sur des revenus excédant un million d'euros annuels. Ils sont 40 % à juger qu'elle devrait être située « *entre 50 et 75 % des revenus* ». 21 % se prononcent pour une taxe égale ou supérieure à 75 %. Ils ne sont que 19 % à se prononcer contre le principe d'une taxe exceptionnelle pour les plus riches. « *Interrogés sur leur opinion s'ils étaient eux-mêmes susceptibles de payer cette taxe exceptionnelle, ils ne sont plus que 19 % à se dire favorables à un taux d'imposition égal ou supérieur à 75 %, et 38 % à une taxe entre 50 et 75 %. 14 % disent qu'ils ne jugeraient aucun de ces taux acceptable* », constate **Challenges**.

[http://www.challenges.fr/economie/20130104.CHA4790/six-francais-sur-dix-favorables-a-une-taxe-sur-les-tres-hauts-revenus.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130104](http://www.challenges.fr/economie/20130104.CHA4790/six-francais-sur-dix-favorables-a-une-taxe-sur-les-tres-hauts-revenus.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130104)

(Source : www.challenges.fr du 04/01/2013)

● **Christian Eckert : « Les 75 %, c'est une amende plus qu'un impôt »**

Christian Eckert, rapporteur PS du budget à l'Assemblée : « *Commençons par rappeler l'objectif, qui est dissuasif. Nous ne cherchons pas à percevoir un impôt pour alimenter le budget de l'État, mais à éviter que des salaires supérieurs à un million d'euros par personne ne soient versés. Ce sont ces salaires exorbitants, en période difficile où on demande des efforts à tout le monde, qui choquent les Français. Alors, cette taxe, c'est une amende plus qu'un impôt. Nous disons : Si vous dépassez la ligne jaune, vous payez. La préoccupation du Conseil constitutionnel est que la taxe à 75 % est prévue pour être prélevée sur les revenus des individus, alors que l'impôt est censé être prélevé sur les foyers, nous pourrions donc avoir un regard familialisé sur le sujet. [...] Le Conseil constitutionnel a considéré qu'il s'agissait d'un impôt, alors que le Parlement - et François Hollande aussi - a considéré que c'était une taxe dissuasive, temporaire puisque prévue pour durer deux ans, donc exceptionnelle, et qu'on n'avait pas à lui fixer les règles de l'égalité devant l'impôt. D'ailleurs, il existe d'autres mesures fiscales individualisées. Au moins deux sont bien connues, la CSG et la prime pour l'emploi, calculée par salarié. Donc la réaction du Conseil constitutionnel n'était pas forcément prévisible sur cet aspect-là. Mais en se prononçant sur le mode de calcul, le Conseil constitutionnel a évité, contrairement à ce que dit la droite, de se prononcer sur l'aspect confiscatoire. C'est probablement la plus grande difficulté que l'on va avoir pour reconstruire un dispositif. On peut craindre que si l'on passe par l'impôt dans la nouvelle version le Conseil constitutionnel explique que la taxe est confiscatoire, puisque c'est ce qu'il a fait pour la taxation des bénéficiaires sur les stock-options et sur les retraites-chapeaux* ». Pourquoi ne pas plafonner les salaires par la loi ? « *C'est une piste que l'on utilise dans les entreprises où l'État a des participations majoritaires. On a plafonné les salaires des dirigeants. Mais après, c'est toujours pareil, on nous oppose la concurrence internationale et la liberté d'entreprendre. Sans parler de quelques Gérard Depardieu...* »

- **L'entretien dans son intégralité, par Charlotte Chaffanjon :**

[http://www.lepoint.fr/politique/christian-eckert-les-75-c-est-une-amende-plus-qu-un-impot-03-01-2013-1608188_20.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130104](http://www.lepoint.fr/politique/christian-eckert-les-75-c-est-une-amende-plus-qu-un-impot-03-01-2013-1608188_20.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130104)

(Source : www.lepoint.fr du 03/01/2013, Charlotte Chaffanjon)

[Retour au sommaire](#)

● **Jérôme Cahuzac : La taxe sur les très hauts revenus pourrait ne pas être provisoire**

Invité du "Grand Rendez-vous" Europe 1/TELE/Le Parisien-Aujourd'hui en France, le 6 janvier, **Jérôme Cahuzac**, ministre du Budget, a indiqué que la taxe sur les revenus supérieurs à 1 million d'euros par an sera incluse dans la prochaine loi de finances et pourrait être pérenne : « *Nous avons reçu avec Pierre Moscovici mandat de proposer quelque chose [...] afin que ce gouvernement l'accepte et que le Parlement en délibère. Ce doit être une loi de finances qui doit faire cela, [loi qui sera votée] au plus tard [...] à l'automne prochain. [...] Cette disposition, nous souhaitons la voir s'appliquer en 2013, le plus vite les agents concernés seront informés, le mieux ce sera. [...] Donc, très vite, dès que le président de la République et le Premier ministre auront rendu leurs arbitrages, le*

gouvernement fera connaître ce qu'est la proposition en elle-même ». Sur sa durée d'existence : « Ou bien ça peut rester temporaire - deux ans - comme la mesure censurée, ou ça peut être la mandature ou pourquoi pas ça peut être au-delà de la mandature et une mesure tout à fait pérenne ». Enfin, **M. Cahuzac** a affirmé qu'il n'y aurait plus d'augmentation d'impôt durant le quinquennat de François Hollande : « On demande un effort considérable en 2013, la réforme fiscale a été votée et je crois qu'on ne peut pas demander davantage aux contribuables. Il faut une stabilité fiscale. Désormais, la stabilité fiscale est la politique du gouvernement pour la mandature. Demander davantage serait probablement demander trop ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130106.CHA4793/la-taxe-sur-les-tres-hauts-revenus-pourrait-ne-pas-etre-provisoire.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130107](http://www.challenges.fr/economie/20130106.CHA4793/la-taxe-sur-les-tres-hauts-revenus-pourrait-ne-pas-etre-provisoire.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130107)

(Source : www.challenges.fr du 07/01/2013)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La Française des jeux affiche un chiffre d'affaires record en 2012

Jeudi 2 décembre, la Française des jeux (FDJ) a annoncé un chiffre d'affaires 2012 record, en hausse de 6,1 % à 12,1 milliards d'euros par rapport à 2011. Par exemple, Euromillions a enregistré 1,6 milliard d'euros de ventes (+ 6,9 %,.) portées par ces quatre "cycles longs". Le Loto a enregistré 1,5 milliard d'euros de vente (+ 1,2 %), porté par ces trois vendredis 13 et une évolution du jeu lancée en octobre. Quant aux jeux de grattage, réunis sous la marque Illiko, ils ont enregistré en 2012 le chiffre de 5,4 milliards de ventes, soit 44 % des ventes totales de la FDJ, en progression de 7,5 %. Au total, la Française des jeux aurait contribué en 2012 pour plus de 3 milliards d'euros au budget national en 2012 (prélèvements sur les mises, reversement de réserves, impôt sur les sociétés et dividendes). Plus de 200 millions d'euros ont financé le sport pour tous à travers le Centre national de développement du sport.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/03/la-francaise-des-jeux-affiche-un-chiffre-d-affaires-record-en-2012_1812367_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130103-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/03/la-francaise-des-jeux-affiche-un-chiffre-d-affaires-record-en-2012_1812367_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130103-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 03/01/2013)

● Les magasins Virgin vont se déclarer en cessation de paiement

Vendredi 4 janvier, une porte-parole de la direction de Virgin a annoncé que les magasins Virgin, qui emploient 1 000 salariés en France, vont se déclarer en cessation de paiement. La cause ? La chute de ses marchés traditionnels, comme les CD et les DVD. En deux ans, le groupe a déjà réduit ses effectifs de 200 salariés. Le groupe exploite encore 25 magasins en France. « La cessation de paiement, également appelée dépôt de bilan, est la première démarche que doit accomplir une entreprise qui n'est plus en mesure de régler ses créanciers. Elle peut éventuellement déboucher sur une procédure de redressement, ou sur une liquidation judiciaire, c'est-à-dire la disparition de l'entreprise », explique **Challenges**.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130104.CHA4777/les-magasins-virgin-vont-se-declarer-en-cessation-de-paiement.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130104](http://www.challenges.fr/entreprise/20130104.CHA4777/les-magasins-virgin-vont-se-declarer-en-cessation-de-paiement.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130104)

(Source : www.challenges.fr du 04/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Pour Total, le solaire est une industrie rentable

Philippe Boisseau, président de la branche marketing et services, mais également des énergies nouvelles chez Total : « Quelque chose change dans le solaire, cette énergie commence à être rentable aujourd'hui à certains endroits de la planète, là où l'ensoleillement est élevé et l'électricité chère », tout en se félicitant de la vente de « la plus grande centrale solaire du monde » par SunPower, filiale de Total depuis 2011, contrôlée à 66 % par MidAmerican Solar, propriété du milliardaire américain Warren Buffett. Une transaction estimée entre 2 et 2,5 milliards de dollars (entre 1,5 et 1,9 milliards d'euros). La centrale solaire est située à Antelope Valley, sur les plateaux désertiques qui dominent Los Angeles. « C'est la filiale de Total qui a acheté le terrain, obtenu toutes les autorisations administratives, conçu la centrale avec une technologie maison et qui en assurera la construction puis l'exploitation. Mais c'est bien MidAmerican Solar, filiale du holding de

Warren Buffett, qui en sera le propriétaire et qui vendra le courant à son client, la compagnie Southern California Edison, laquelle alimentera 400 000 foyers », explique **Le Figaro**. **Philippe Boisseau** : « Aujourd'hui, nous savons produire un kilowattheure avec le photovoltaïque à moins de 8 centimes d'euros, dans les zones les plus ensoleillées ». C'est l'équivalent du coût du kilowattheure produit par le futur réacteur nucléaire de Flamanville, estimé par la Cour des comptes entre 7 et 9 centimes. **M. Boisseau** : « D'ici à vingt ans, le solaire pourrait fournir 10 % de l'électricité mondiale, et encore plus ensuite ».

<http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/actu-conseils/pour-total-le-solaire-est-une-industrie-rentable-337734>

(Source : <http://bourse.lefigaro.fr> du 06/01/2013, Fabrice Nodé-Langlois)

● Le gouvernement veut relancer la filière solaire en France

Le 07/01, **Delphine Batho**, ministre de l'écologie, a pris des mesures de soutien à la filière solaire, avec un nouvel appel d'offres de 400 mégawatts et une bonification de 5 à 10 % des tarifs auxquels EDF rachète l'électricité en France lorsque les cellules et les panneaux sont made in Europe. **Mme Batho** : « Le gouvernement a également décidé de doubler les volumes cibles pour le photovoltaïque, à 1 000 mégawatts supplémentaires en 2013 ». Pour **Mme Batho**, on ne peut pas attendre « la fin du débat national sur cette transition [écologique – nldr], qui doit durer jusqu'à l'été. Quant au risque d'un recours de pays non européens, l'idée du gouvernement c'est de prendre ce risque (...) l'alternative, c'est une forme de renoncement ». D'après les estimations de **l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe)**, 14 500 emplois ont été détruits dans la filière photovoltaïque entre 2010 et 2012, soit près d'un poste sur deux en France. Et la production de composants et de panneaux représente d'ailleurs une minorité des 18 000 emplois comptabilisés par l'Ademe. Le **Syndicat des Energies Renouvelables (SER)** et **Enerplan**, les deux principaux syndicats professionnels du secteur, se déclarent « globalement satisfaits ». **Jean-Louis Bal**, le président du SER : « Mille mégawatts, c'est à peu près ce qui a été installé en 2012, mais il faut bien voir qu'on était en baisse ». **Thierry Mueth**, le représentant d'Enerplan, a, lui, souligné que les lauréats de l'appel d'offres ne seraient pas désignés avant début 2014, entraînant encore des mois de faible activité. En conclusion, le gouvernement a dit espérer de ces mesures 2 milliards d'euros d'investissements et 10 000 emplois créés ou préservés.

<http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-gouvernement-veut-relancer-la-filiere-solaire-en-france-367391.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 07/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris : Travail de nuit, Apple poursuivi en justice

Apple est assigné aux prud'hommes pour « non-respect de la législation relative au travail de nuit » dans son magasin d'Opéra. **Stanislas Lemoine**, le technicien à l'origine du procès : « Nous sommes plus de 250 employés dans la boutique. Après la fermeture, certains, comme moi, réparent les appareils que les clients ont déposé, d'autres nettoient ou réinstallent les produits, parfois après 22 heures ». Or, en dépit de ces pratiques, il n'existe aucun accord dans l'entreprise sur le travail de nuit. Soutenu par le syndicat SUD, M. Lemoine a réclamé 2000 € de dommages et intérêts à titre de provision ainsi qu'une astreinte de 100 € par jour de retard si le jugement n'est pas appliqué dans les huit jours suivant sa notification. **Sophie Binder**, avocate du géant américain, réplique en affirmant qu'il n'y a « pas de travail de nuit » chez Apple : « Il est simplement demandé de façon très ponctuelle de rester au-delà de 21 heures, généralement une seule heure, après la fermeture. Un travail si ponctuel que je n'ai pas pu décompter plus d'une vingtaine d'occurrences en trois ans de présence de M. Lemoine dans l'entreprise ».

Dernière minute : Le conseil des prud'hommes, composé à part égale de représentants des salariés et des employeurs, n'étant pas parvenu à trancher après une audience jeudi, l'affaire est transmise à un juge départiteur, c'est-à-dire un magistrat professionnel, qui doit rendre sa décision le 26 février. A suivre.

<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75009/travail-de-nuit-apple-poursuivi-en-justice-04-01-2013-2453117.php#xtor=EREC-109----1346501@1>
http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/travail-de-nuit-un-employe-parisien-attaque-apple-decision-en-fevrier_367253.html

(Sources : www.leparisien.fr du 04/01/2013, Joffrey Vovos, <http://lexpansion.lexpress.fr> du 07/01/2013)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Emploi : Laurence Parisot dénonce l'ingérence de l'Etat**

Si **Laurence Parisot** se déclarait plutôt optimiste vendredi 4 janvier sur l'issue de la négociation avec les syndicats, elle se dit aujourd'hui, lundi 7 janvier, « *très pessimiste* ». La raison de ce revirement ? L'ingérence du gouvernement : « *En l'état actuel des discussions, le Medef ne signera pas d'accord. [...] Si le gouvernement veut respecter la démocratie sociale, il doit laisser les organisations syndicales et patronales trouver elles-mêmes un compromis* ». Mais les négociations sont difficiles. Parmi les points d'achoppement, la fameuse taxe sur les contrats à courte durée. Sur ce sujet, le Medef est inflexible : il ne veut pas en entendre parler. **Mme Parisot** : « *Il y a eu une absence de réponses à des questions claires que nous posons sur la question des contrats de durée déterminée. Nous demandons tout simplement ce qu'est un CDD abusif. Y a-t-il une définition ?* ». Sur une prolongation des négociations : « *Les discussions ont débuté en septembre dernier, il est temps de conclure. Ce serait triste et dommageable que nous échouions* ». Sur le chômage : « *Si le gouvernement souhaite inverser la courbe du chômage, il doit comprendre qu'il ne le fera pas sans les entreprises. Leur message est clair : il faut changer la fiscalité* ».

De son côté, **Michel Sapin**, ministre du Travail, affirme que le gouvernement n'est pas intervenu : « *Ils négocient, c'est leur responsabilité, je les laisse négocier. On arrive à la fin, c'est le moment de la décision et d'abord de la décision des partenaires sociaux qui, vendredi prochain, devront avoir trouvé un accord* ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/01/07/09005-20130107ARTFIG00339-emploi-parisot-denonce-l-ingerence-de-l-etat.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 07/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.

En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier.

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr